

226C0443
FR0000120966-FS0299

2 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 mars 2026, le groupe Crédit Agricole S.A. (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la SOCIETE BIC et détenir, indirectement, 3 060 849 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 7,49% du capital et 5,31% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	2 956 385	7,24	2 956 385	5,13
CA Indosuez Gestion	10 531	0,03	10 531	0,02
CA Indosuez Fund Solution	1 295	ns	1 295	ns
CACEIS	92 638	0,23	92 638	0,16
Total Groupe Crédit Agricole S.A.	3 060 849	7,49	3 060 849	5,31

Ce franchissement de seuil résulte de la conclusion concomitante d'accords et d'instruments financiers portant sur des actions SOCIETE BIC.

À cette occasion, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank² a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, 1 314 216 actions SOCIETE BIC (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat d'échange à terme portant sur 546 220 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 30 mars 2027 ;
- 1 contrat d'échange à terme portant sur 60 361 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 26 juin 2026 ;
- 1 contrat d'échange à terme portant sur 422 160 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 28 juillet 2026 ;
- 1 contrat d'échange à terme portant sur 15 475 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 22 janvier 2027 ;
- 1 contrat d'échange à terme portant sur 160 000 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 13 avril 2026 ; et

¹ Sur la base d'un capital composé de 40 861 314 actions représentant 57 593 899 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Contrôlée par Crédit Agricole S.A.

- 1 contrat d'échange à terme portant sur 110 000 actions SOCIETE BIC, dénouable jusqu'au 13 avril 2026.

En outre, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 476 414 actions SOCIETE BIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) remises en pleine propriété à titre de garantie d'opérations d'emprunts de titres conclues avec des tiers.
